



SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 15 octobre 2014

**A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de la Nièvre**

Objet : éducation prioritaire

Monsieur le Directeur Académique,

« Comment seront prises en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés, mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP (...) ? Il est impératif d'examiner avec précision et en toute transparence toutes les situations, tout comme il est indispensable de traiter les cas des écoles concentrant les difficultés sociales avérées » .
Ces propos sont des extraits du courrier adressé par Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU, à Madame la Ministre le 14 octobre 2014.

Ils reflètent en tous points les préoccupations et l'énorme déception des collègues de la Nièvre qui voient dans la sortie annoncée du dispositif de certaines écoles la négation de tout un travail et nous dirions même d'un engagement. Et le maintien de la prime pour trois ans est une bien piètre consolation.

En effet, les collègues voient très clairement les incidences que porte en elle cette mesure et envisagent déjà les impacts de ces décisions sur leur enseignement. La mixité sociale au collège est précieuse mais devient, de fait, préjudiciable puisqu'elle gomme les disparités que nous retrouvons dans nos écoles. Le seul résultat des collèges au DNB comme indicateur masque cette triste réalité.

Nous ne comprenons pas non plus ce qui a présidé aux propositions actuelles dans la mesure où, par exemple, les écoles du secteur de collège de La Machine et Cercy auraient dû entrer en zone d'éducation prioritaire.

L'objet précis du groupe de travail départemental du 4 novembre est de nous consulter sur les écoles à rattacher au nouveau secteur éducation prioritaire, parmi les écoles de recrutement du collège Claude Tillier de Cosne-Cours-sur-Loire. Un groupe de travail a une vocation bien plus large que celle que vous y assignez, et nous aimerions revenir sur la situation des écoles dont est annoncée la sortie du dispositif, et celles qui auraient pu y entrer.

Nous vous demandons d'adresser la demande suivante à Monsieur le Recteur : le SNUipp-FSU de la Nièvre et avec lui les collègues concernés voient l'impérieuse nécessité de dissocier la notion d'éducation prioritaire de la zone de collège. Sont en jeu la dépréciation et la dévalorisation de l'énorme travail mis en place dans les secteurs sortants, l'amertume des collègues concernés par ces mesures, et l'avenir de nos élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Christophe Bolle